



Montréal, le 1^e décembre 2016

Catherine Rousseau
crousseau@lechasseuravocats.com
Ligne directe : 514 845-3732

PAR SDÉ ET MESSAGER

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3987-2016
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2017
N/D : 1040-33

Chère consœur,

Veillez prendre connaissance de la demande en intervention ci-jointe de l'Union des municipalités du Québec, pour la phase 1 de ce dossier tarifaire. Un budget de participation est également joint pour dépôt, tel que demandé par la Régie.

De plus, en réponse à la demande de la Régie dans sa décision D-2016-179 (paragraphe 17), concernant la position du Distributeur (pièce B-0015 datée du 24 novembre 2016) eu égard à la perspective d'une reconduction des mesures d'allégement réglementaire pour une seule année, l'UMQ est satisfaite de l'ouverture manifestée par le Distributeur face à la proposition de la Régie.

L'UMQ croit également que, puisque le Distributeur confirme dans cette lettre son intention de demander une reconduction de ces mesures pour l'année tarifaire 2019, il serait possible de planifier dès à présent une phase distincte pour débattre de ce sujet le plus tôt possible après le processus réglementaire actuellement en cours pour l'année tarifaire 2018. Ceci permettrait d'éclairer le Distributeur dans la préparation de son dossier tarifaire suivant et de sa future demande de mécanisme incitatif.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

LECHASSEUR AVOCATS

(s) Catherine Rousseau

Catherine Rousseau
CR/mb